

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***25100073*****Déposé / Reçu le****29 JUL. 2025**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
GreffeN° d'entreprise : **0465 936 134****Nom**(en entier) : **EUROCONSUMERS**

(en abrégé) :

Forme légale : **Association internationale sans but lucratif**Adresse complète du siège : **Rue de Hollande, 13 à 1060 Saint-Gilles****Objet de l'acte : Démission/Nomination d'un administrateur**

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2024 :

"(...) Démission d'un administrateur

PREND ACTE de la démission en qualité d'administrateur de Monsieur Paolo MARTINELLO, domicilié Via Francesco Reina, 35 à 20133 Milan (Italie), né le 26 juillet 1954 à Milan (Italie).

Cette démission prend effet à compter du 11 octobre 2024.

DECIDE de donner une décharge provisoire à cet administrateur de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat jusqu'à la date de sa démission.

Les membres seront appelés à se prononcer sur la décharge à donner à cet administrateur pour l'exercice de son mandat, à l'occasion de la prochaine assemblée générale annuelle.

Nomination d'un nouvel administrateur

DECIDE de nommer en qualité d'administrateur Monsieur Crescenzo PASSARO, domicilié Via Michetti Francesco Paolo, 2 à Milano (Italie), né le 26 février 1953 à Orria (Italie).

Ce mandat prend effet à compter de ce jour et il expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2025.

Procuration

DECIDE de donner tous pouvoirs à Jean-Philippe Weicker, Nicolas Weinberg, Valentin Laval, Alexia Campo et Maïa Belkin, collaborateurs au sein de BDO Advisory SRL, dont le siège est établi rue de Stassart, 35 à 1050 Ixelles, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0459.910.454 (RPM Bruxelles, tribunaux francophones), agissant séparément avec pouvoir de substitution, aux fins de signer tout document et d'accomplir toute formalité nécessaire en vue de la publication des décisions mentionnées ci-dessus dans les Annexes du Moniteur belge. (...)"

Pour extrait conforme.

Valentin Laval
Mandataire

Déposé en même temps : un exemplaire original du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2024.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/08/2025 - Annexes du Moniteur belge